ANNONCES LÉGALES

Etude de Me Maurice JASPAR, Docteur en Droit, Avoué à Lille, 8, rue de Tourcoing.

Jugement rendu le 27 octobre 1898

Divorce

D'un jugement rendu par la première Chambre du Tribunal civil de première instance de Lille, le cinq octobre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré,

Il appert : que la Dame [illegible] vingt ans, [illegible] Lille, rue du Pal, vingt-[illegible] Boulanger, [illegible] Pal, rue du Vieux-Marché, vingt ans, profès de cette [illegible]

La présente publication a pour [illegible] de [illegible] jour.

Pour extrait : Signé JASPAR.

IMMEUBLES à vendre

Etudes de Me NAVARRE, notaire à Lille, de Me DEVIERE et de feu Me SOITEL, avoués à Lille.

A VENDRE

Sur licitation, par suite du décès

Le lundi 14 juin 1909, à deux heures précises de l'après-midi, en la chambre d'Hambourgeois, place du ministère de Me NAVARRE, notaire à Lille, commune indivise, [illegible]

VILLE D'HAUBOURDIN

Brasserie - Malterie

en pleine exploitation, avec maison d'habitation, [illegible] le canal de la Deûle et des chemins de fer, sise sur la Grande Place d'Haubourdin rue Saint-Caradec, n° 29, complètement [illegible] :

Machine à vapeur, 8 chaudières, pompes aspirantes pour trempes, 3 moût refroidis, 64 75 hectolitres 30, 78 hectolitres 10 et 67 hectolitres 97, une servant [illegible] 145 hectolitres 85, une [illegible] à cuve chaude de 177 hectolitres 20, une [illegible] à cuve chaude de 93 hectolitres 90, une [illegible] pour les moûts, deux bacs [illegible] de 69 hectolitres 90 et de 61 hectolitres, 9 réfrigérants Bendelot avec chacun une [illegible] guilloire de 64 hectolitres, un [illegible] à 4 cylindres et [illegible] à godets, machine à laver les tonneaux et un puits avec pompe actionnée par la vapeur.

Environ 1.040 fûts de trois de contenances, 9 camions, un tombereau, 9 chevaux, 50 chaudières, [illegible] et outillage divers.

La clientèle et l'achalandage, ainsi que le droit pour le temps qui restera à courir à compter du jour de l'entrée en jouissance, à divers baux accordés par actes particuliers sur 14 [illegible] à Lille, Loos, Lomme, Sequedin, Haubourdin, Santes, Wavrin, Radinghem et Englefin-en-Weppes, plus amplement désignés aux affiches.

2° UNE MAISON DE RENTIER, rue du Sadi-Carnot, n° 29.

Louée 1000 francs plus charges.

3° UN JARDIN contigu aux n° 2 et 3, avec porte d'entrée rue Sadi-Carnot, de 9 ares 50 centiares.

4° CABARET « Au Progrès », rue Victor-Hugo, n° 13.

Loué 350 francs.

5° CABARET « Café Jean », rue de la Gare, n° 97.

Loué 600 francs.

6° ESTAMINET « A la Descente des Canonniers », sis rue de la Deûle, n° 37.

Loué 300 francs.

7° CABARET « Aux Dernières Cartouches », sis rue d'Armentières.

Loué [illegible] francs.

8° [illegible] A LA GARE DU COMMERCE, rue Léon-Gambetta :

La première à usage de mercerie, portant le n° 86 de [illegible] 100 francs.

La deuxième, cabaret, « Au Marteau », rue Léon-Gambetta, n° 88.

La troisième à usage de tapissier, rue Léon-Gambetta, n° 59.

Toutes : 815 francs, 300 fr., 400 francs.

9° CABARET, « A la Fleur des Champs », sis rue Auguste-Pollet, n° 70.

Loué [illegible] francs.

10° CABARET, sis rue de la Place, n° 69, et à l'angle de la Place.

Loué 900 francs.

11° CABARET, sis rue du Sadi-Carnot, n° 69.

Loué 900 francs.

COMMUNE D'EMMERIN

12° DEUX MAISONS, [illegible] rue du Bouvet :

Cabaret, « Au Bretz-Joyeux », et Maison d'ouvriers.

Toutes : 300 francs et 144 fr.

13° DEUX MAISONS, [illegible] rue du Bouvet :

Cabaret, [illegible] 156 Marbe, et Maison d'ouvriers, louée 144 francs.

14° CABARET, [illegible] à l'angle des rues de Bouvet, Sadi-Carnot et Auguste-Pollet.

Loué 200 francs 40 centimes.

COMMUNE D'HALLUIN-LE-BUISSON

15° Le deuxième, sis n° 3 après le cimetière, avec les bâtiments d'un cabaret, « A Belle-Vue », sis au chemin de Roncq à Lomme, loué 350 francs.

16° UNE PROPRIÉTÉ comprenant 3 maisons sises à l'angle des chemins d'intérêt commun numéros 13 et 30.

La première, cabaret, « A la Jacinte ».

Loué 280 francs.

La deuxième, à usage d'épicerie, loué 144 francs.

La troisième, à usage d'épicerie, loué 120 francs.

Commune de SANTES

17° UNE MAISON à usage de boucherie et de cabaret, rue d'Ennetières « Au bon Fermier », sise rue Neuve.

Louée 400 francs.

18° UN CABARET, « Au Tour d'Afrique », rue des Neuves.

Loué 240 francs.

19° CABARET, « A Portathir », [illegible] rue Neuve, au chemin de halage et de la Deûle des Moines, [illegible] du pays d'Ennetières.

Loué 175 francs.

Commune de WAVRIN

20° CABARET, « A la Tonnelle », rue Saint-Eloi.

Loué 450 francs.

21° CABARET, sis rue Saint-Eloi, contre la mairie.

Loué 250 francs.

Commune de FRANCLEUS

22° CABARET, « Au Bouquet », à l'angle des chemins du Bas-Quet et de Bois-Grenier, à Wavrin.

Loué 300 francs.

COMMUNE D'Erquingham-le-Sec

23° CABARET, « Au Petit Bonheur », front au chemin de La Motte, à la Fère de la Guerre.

Loué [illegible] francs.

24° CABARET, « Estaminet du [illegible] », contre le passage à niveau de la gare de Beaucamp-Ecquinghem.

Loué 240 francs.

Commune d'ENGLOS

25° UNE MAISON à usage de cabaret et du marchand forain, « Estaminet du Commerce », à l'angle des chemins de grande communication n° 1 et d'intérêt commun n° 13.

Louée 400 francs.

COMMUNE d'Ennetières-en-Weppes

26° CABARET, « Estaminet du [illegible] », [illegible]

27° CABARET, « Estaminet du [illegible] », [illegible]

Commune de LOMME

28° TROIS MAISONS :

La première, n° 1, « Au Chant des Oiseaux », sise à l'angle des rues de l'Hôpital et Pelhmann, louée 600 francs.

Et les deux autres à usage [illegible]

29° CABARET, « Au Bon [illegible] », à l'angle des rues de Lille et [illegible].

Loué 450 francs.

COMMUNE DE LA Chapelle d'Armentières

30° CABARET, front au chemin de Sechin à Armentières, près de la gare d'Erquinghem-Weppes.

Commune de Wattignies

31° CABARET, « Au Bon Coin », à l'angle des chemins du Hem et des Vaches, loué 180 francs.

Commune d'HOUPLIN

32° CABARET, « Au Pavillon Doré », à l'angle des chemins d'Armentières à Houplin et d'Houplin à Condesmaris.

Loué 300 francs.

MISES A PRIX

N° 1	60 500 fr.
2	9 450 fr.
3	12 900 fr.
4	6 940 fr.
5	97 300 fr.
6	7 850 fr.
7	6 050 fr.
8	8 870 fr.
9	6 000 fr.
10	9 750 fr.
11	6 980 fr.
12	6 530 fr.
13	9 750 fr.
14	8 000 fr.
15	8 750 fr.
16	11 000 fr.
17	9 110 fr.
18	9 150 fr.
19	9 000 fr.
20	9 910 fr.
21	9 650 fr.
22	8 750 fr.
23	8 750 fr.
24	9 950 fr.
25	8 750 fr.
26	8 750 fr.
27	8 870 fr.
28	12 900 fr.
29	9 170 fr.
30	9 000 fr.
31	9 450 fr.
32	9 350 fr.

S'adresser pour tous renseignements :

1° A Me NAVARRE, notaire à Lille, rue Léon Gambetta n° 23, dépositaire du cahier des charges ;

2° A Me DELEPLANQUE, notaire à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire n° 58 ;

3° En l'étude de feu Me SOITEL, avoué colicitant à Lille, rue d'Angleterre n° 14 ;

4° A Me de VRIÈRE, avoué, demeurant à Lille, rue Thiermann n° 86, chargé des formalités pour parvenir à cette vente ;

5° Et pour visiter, à la Brasserie de feu M. François BOTAVAL, à Haubourdin, Grande-Place.

Pour extrait :

Signé : de VRIÈRE.

Salle des adjudications des notaires de Lille, rue de Paris, n° 7.

Etude de Me Armand ROUBE, docteur en droit, notaire à Lille, rue de Paris, 17 bis.

A VENDRE

à deux lieues

BELGIQUE

COMMUNE D'ESTAIMPUIS

(Arrondissement de Tournai) près Blandain et Marquain

[illegible] Ares 28 Centiares

DE LABOUR A VENDRE

par suite de décès

Portage : 600 francs.

MISE A PRIX : 40.000 francs.

Etude de Me L. MONTAGNE, à DOUAI, place du Barlet, n° 9.

Soixante, 3300 fr. Lille.

A VENDRE

PRÈS LES HALLES SAINT-MICHEL, MAISON de journalier louée 300 francs. Prix : 3.500 francs. Facilités.

Ecrire à [illegible]

Etudes de Me Maurice JASPAR et Emile GODRON, docteurs en droit, avoués à Lille.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille. — Canton Nord.

VILLE DE LILLE

Rue Saint-André, 180

MAISON

A USAGE DE COMMERCE

avec quartier de derrière et grand atelier de serrurier

Revenu actuel : 1300 francs.

A VENDRE

par suite de licitation

MISE A PRIX : 12.000 francs.

MISE

Cette maison est visible les lundi et mardi, de une heure à quatre heures de l'après-midi sur permis délivré par Me Jaspar et Godron, avoués.

L'adjudication aura lieu le MERCREDI SEIZE JUIN mil neuf cent neuf, à onze heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lille, au Palais de Justice de ladite ville, en la salle des ventes.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoué.

S'adresser pour tous renseignements :

1° Au Greffe du Tribunal civil de première instance de Lille où est déposé le cahier des charges ;

2° A Me Emile GODRON, docteur en droit, avoué colicitant, demeurant à Lille, boulevard de la Liberté, 103 ;

3° A Me Maurice JASPAR, docteur en droit, avoué chargé des formalités pour parvenir à la vente, demeurant à Lille, rue de Tourcoing, 8.

Etudes de feu Me SOITEL et de Me JASPAR, avoués à Lille.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille.

VILLE DE LILLE

Rue de Douai, 100 et 100 ter

Deux Maisons

l'une à usage d'HABITATION, l'autre à usage d'ESTAMINET.

et

Commune de Fives-Lille

Rue Léon-Gambetta, 126 et 130

Deux Maisons

l'une à usage d'HABITATION, l'autre à usage d'EPICERIE

et une Cour avec

Douze Maisons d'Ouvriers

Dépendant des deux précédentes

A VENDRE

Par suite de licitation entre majeurs et mineurs

L'adjudication aura lieu le 15 JUIN 1909, à onze heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoué.

DÉSIGNATION

ARTICLE PREMIER

VILLE DE LILLE

1° rue de Douai, n° 100

Une Maison à usage d'Estaminet sise à l'angle des rues de Douai et de Buffon, avec porte d'entrée sur chacune de ces rues, comprenant :

Au rez-de-chaussée. — Salle d'estaminet, cuisine, débarras, cour, petite cour, cabinets d'aisances.

Cave. — Sous l'Estaminet.

L'entrée de la cave se trouve dans la salle d'estaminet.

A l'étage, trois chambres, dont une avec cheminée. — Grenier au-dessus.

2° rue de Douai, n° 100 bis

Une Maison à usage d'habitation, composée de :

Au rez-de-chaussée. — Couloir séparant le n° 100, en salle, une salle à manger, une cuisine, [illegible]

A l'étage. — Deux pièces [illegible] une avec cheminée, dessus en planches formant deux petites chambres.

Grenier au-dessus.

Cave. — Cour, pompe et cabinets d'aisances. L'écoulement des eaux ménagères se fait par le numéro 100.

La maison portant le numéro 100 est louée à MM. Lulon frères, brasseurs à Prelinghin, pour 9 années, à compter du 1er octobre 1901, moyennant un loyer annuel de 1.000 francs, plus les impôts fonciers et primes d'assurance, suivant acte sous seings privés en date du 1er octobre mil neuf cent [illegible], dont [illegible] 13.

La maison portant le numéro 100 bis est louée verbalement à divers, elle est d'un revenu annuel d'environ 400 francs.

Mise à prix : 20 000 francs.

ARTICLE DEUXIÈME

Commune de Fives-Lille

1° rue Léon-Gambetta, n° 126 (ancien n° 98).

Une Maison à usage d'épicerie, avec vertus, cuisine.

Au premier étage. — Deux grandes chambres avec cheminées.

Au second étage. — Deux grandes chambres avec cheminées.

Cave.

2° rue Léon-Gambetta, n° 130

Une Maison à usage d'habitation, composée de :

Au rez-de-chaussée. — Deux pièces avec cheminées.

Au premier étage. — Deux pièces avec cheminées.

Au deuxième étage. — Deux pièces avec cheminées.

Cave. — Cour commune à ladite et après désignée.

Ces deux maisons sont louées verbalement à raison de 25 fr. par mois chacune.

3° Entre le n° 126 et le n° 130, un passage est ouvert, pour accéder à la cité se trouvant dans la cour et ainsi comprenant :

Deux maisons d'ouvriers, composées chacune de :

Une pièce au rez-de-chaussée ; une pièce au premier étage ; une pièce au deuxième étage.

Cour commune, passage et cabinets d'aisances.

De chacun des deux maisons portant les numéros 126 et 130, de la rue Gambetta, se trouve un vaste terrain à bâtir.

La propriété faisant l'objet de l'article deuxième a une superficie totale de neuf cent vingt-deux mètres cent-vingt-deux décimètres carrés.

Les deux maisons ainsi décrites le cour sont louées verbalement à raison d'un loyer individuel de 18 francs.

Mises à prix : 25.000 francs

S'adresser pour les renseignements :

1° Au greffe du tribunal civil de Lille, où se trouve déposé le cahier des charges ;

2° A Me DELAOTTE, notaire à Lille, 48, rue du Molinel, commis pour la liquidation ;

3° A l'étude de feu Me DOUCET, 61 rue d'Angleterre à Lille, chargé des formalités pour parvenir à la vente ;

4° A Me JASPAR, docteur en droit, avoué colicitant, demeurant à Lille, 8, rue Tourcoing.

Pour extrait :

Signé : LEFONT.

Etudes de Me GODRON et JASPAR, docteurs en droit, avoués à Lille.

A VENDRE

par suite de licitation

LE MERCREDI 9 JUIN 1909, à 11 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville.

(Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoué)

VILLE DE TOURCOING

Article premier

Rue de Roubaix, 34 et 36

2 MAISONS

à usage de journaliers, ensemble les fonds et terrain d'une contenance de 650 mètres carrés.

Loyer annuel pour chaque maison, 104 francs, sans charges.

MISE A PRIX : 9.000 francs.

Article deuxième

Rue de Belle-Vie, 30 à 36

4 MAISONS

de journaliers, ensemble les fonds et terrain d'une contenance de 415 mètres carrés.

Loyer annuel pour chaque maison, 270 francs, sauf pour la maison numéro 36, louée 312 francs. Sans charges.

MISE A PRIX : 10.000 francs.

Article troisième

Rue Chevreuil, 43 et 45

2 MAISONS

ensemble les fonds et terrain, d'une contenance de 258 mètres carrés.

Loyer annuel pour chaque maison, 264 francs, sans charges.

MISE A PRIX : 5.000 francs.

Article quatrième

Rue Jean-Bart, 46

Une Maison

à usage de commerce, ensemble les fonds et terrain, d'une contenance de 190 mètres carrés.

Loyer annuel, 204 francs, sans charges.

MISE A PRIX : 3.500 francs.

Article cinquième

Rue de Roubaix, n° 20 et 22

4 MAISONS

à usage de journaliers, ensemble les fonds et terrain, d'une contenance de 650 mètres carrés.

Loyer annuel pour chaque maison, 240 francs, sans charges.

MISE A PRIX : 9.000 francs.

Article sixième

2 MAISONS

à usage de journaliers, ensemble les fonds et terrain, d'une contenance de 250 mètres carrés.

Loyer annuel pour chaque maison, 348 francs, sans charges.

MISE A PRIX : 8.000 francs.

Article septième

Rue d'Anvers, 113 et 115

2 MAISONS

à usage de journaliers, ensemble les fonds et terrain, d'une contenance de 297 mètres carrés.

Loyer annuel pour chaque maison, 348 francs, sans charges.

MISE A PRIX : 8.000 francs.

Article huitième

Rue Descamps, 15 et 17

2 MAISONS

BOURGEOISES

comprenant chacune, RE-DE-CHAUSSÉE, cuisine, [illegible] Cour, W.-C., petit de[illegible]

A l'étage trois chambres, grenier au-dessus, ensemble les fonds et terrain, d'une contenance de 160 mètres carrés.

Loyer annuel pour chaque maison, 480 francs, sans charges.

MISE A PRIX : 15.000 francs.

Article neuvième

[illegible]

Un Hangar

Un hangar servant de dépôt de marchandises, [illegible] ici et terrain d'une contenance de 1.000 mètres carrés.

Ce hangar est [illegible] de 18 années, commencées le 1er janvier 1901, avec faculté pour la société preneuse seule, de résilier à l'expiration des 6, 9, 9, 12 ou 15 années.

MISE A PRIX : [illegible] francs.

S'adresser pour tous renseignements :

1° Au greffe du tribunal civil de Lille, où se trouve déposé le cahier des charges ;

2° A Me LEDIEUX, notaire à Tourcoing, commis pour la liquidation ;

3° A Me JASPAR, docteur en droit, avoué colicitant, demeurant à Lille, rue de Tourcoing, n° 8 ;

4° A Me GODRON, docteur en droit, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, boulevard de la Liberté, 103 bis.

Pour ainsi :

(Signé) : Emile GODRON.

ROUBAIX-WARENGHIEN

Belle Maison de campagne

avec 1 hectare 50 ares, parc, écuries, remises, etc.

A VENDRE

S'adresser à M. Gevaert, maire à Roubaix-Warenghien.

Etude de Me Albert TAMBOISE, docteur en droit, notaire à Lille, successeur de Me Paul Demongeot, 84, boulevard de la Liberté.

A VENDRE

Par adjudication publique

LE MERCREDI 9 JUIN 1909, à 2 heures très précises, en la salle des adjudications des notaires de Lille, 7, rue des Pénitents.

Maison de rentier

à Lille, rue Colson, n° 4

194 mètres carrés de fonds, cour et jardin.

Mise à prix : 20.000 francs.

II. COMMUNE DE LOMME

1er lot. 18 a. 90 cent. de bâtiment, mise à prix 3.500 fr.

2e lot. 20 a. 24 cent. de terrain, mise à prix 3.000 fr.

3e lot. 20 a. 24 centiares terrain, mise à prix 3.000 francs.

4e lot. 20 a. 24 centiares de jardin, mise à prix 3.000 francs.

III. COMMUNE DE HOUPLIN

1er lot. 15 perc. de pâture, vendu au Pied Vinage, mise à prix 600 francs.

2e lot. 24 a. 64 cent. de pâture au Tilleul, mise à prix 2.750 fr.

3e lot. 24 a. 64 cent. de labour au Bilmont, mise à prix 2.600 francs.

IV. COMMUNE de WATTIGNIES

UNE FERME

avec 2 hect. 85 a. 20 cent. de [illegible] au Cardinal, mise à prix [illegible]

V. COMMUNE DE HOUPLIN

1er lot. 27 a. 20 cent. de labour au Bas-Quet, mise à prix [illegible]

2e lot. 27 a. 20 cent. de labour au Bas-Quet, mise à prix [illegible]

3e lot. 27 a. 20 cent. de labour au Bas-Quet, mise à prix [illegible]

4e lot. 27 a. 20 cent. de labour au Bas-Quet, mise à prix [illegible]

VI. COMMUNE DE [illegible]

1er lot. 31 cent. de labour au [illegible] Houde rue, mise à prix [illegible]

2e lot. 1 a. 54 cent. de pâture au [illegible] rue, mise à prix [illegible]

3e lot. 31 cent. de labour au [illegible] Dubos, mise à prix [illegible]

4e lot. 31 cent. de labour au [illegible] Vertuin, mise à prix 500 francs.

Exploitation [illegible] à l'expiration du bail, le plus [illegible] mises à prix [illegible]

Les ventes [illegible] Lille, à une seule fois, par ministère du notaire soussigné, [illegible] et vendredi, de 2 à 5 heures.

Pour plus de détails voir les affiches, [illegible] TAMBOISE, notaire à Lille.

Etude de Me Charles PASTEAU, notaire à Lille, à, rue de Tourcoing, Alfred DESMAZIÈRES et Emile GODRON, avoués à Lille.

A VENDRE

par suite de licitation

Le VENDREDI 18 JUIN 1909, à deux heures du soir, en la Salle des adjudications des notaires de Lille, sise à Lille, rue de Pétrelle, 7, par le ministère de Me Charles PASTEAU, notaire à Lille, rue de Tourcoing, 6, en présence de Me DESMAZIÈRES et GODRON, avoués à Lille.

COMMUNE D'HOUPLINES

Canton d'Armentières

DU

MOULIN à FARINES

à cylindres, mû par la vapeur, à 1 Houplines, avec chaudières, [illegible] vapeur, trente [illegible] appareils et ustensiles, [illegible] dépendances et les fonds et terrains de cette propriété d'une contenance de 1.300 mètres carrés, [illegible] d'un ensemble de forme octogonale, bordés d'un côté sur le [illegible] d'un [illegible] d'un deuxième côté par la rivière de Lys, [illegible] mètres cent [illegible] d'un troisième côté par [illegible] Lys, [illegible] d'un quatrième côté par [illegible] Lys, [illegible] 25 mètres à une rue [illegible] Houplines, [illegible] 1 a. 11 cent. [illegible] 1 a. 11 cent. [illegible] 1 a. 11 cent.